

# DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

---

Pirenne, Henri : "Causerie sur Ardenbourg", in *Rapports publiés par le Congrès archéologique et historique tenu à Gand en 1907*, Gand , 1907.

[http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/a12942\\_000\\_f.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/a12942_000_f.pdf)

---

**Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.**

Elle a été numérisée par les Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

## Causerie sur Ardenbourg (1).

---

Le pays d'Ardenbourg présente un vif intérêt. Il n'est pas seulement séduisant par ses belles couleurs, sympathique par sa population honnête, laborieuse, énergique, il constitue encore une région qui, aussi bien dans l'histoire économique du moyen-âge que dans celle du comté de Flandre, occupe une place singulièrement importante.

Nous foulons ici une terre gagnée sur les flots par des siècles de persévérants efforts, en même temps que nous nous trouvons dans la banlieue de cette ville de Bruges qui, du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, fut pour le Nord de l'Europe ce que Venise fut pour le Midi, c'est-à-dire le centre d'attraction du commerce international. Ardenbourg fait songer à Murano, et ne sont-ce pas, en effet, des lagunes que tous ces *vlieten* qui jadis s'enfonçaient au loin dans la plaine, et dont le souvenir se perpétue dans les noms de tant de villages voisins : Watervliet, Oostvliet, Nieuwvliet, Biervliet, etc. ? La mer est aujourd'hui repoussée bien loin ; mais nos sources les plus anciennes nous la montrent, au commencement du

---

(1) On possède sur Ardenbourg un travail vieilli de Ab Utrecht Dresselhuis, *Oud Aardenburg en desselfs Handel* (Dordrecht, 1844), Warnkoenig lui a également consacré une notice dans sa *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte*, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 24 et suiv. et P. J., p. 35 et suiv. (Tubingue, 1837). — Outre les documents imprimés par ces auteurs, on consultera encore : G.-A. VORSTERMAN VAN OYEN, *Het archief van Aardenburg*, (Middelbourg, 1889) ; le même, *Rechtsbronnen der stad Aardenburg*, (La Haye, 1892) ; le même, *Geschiedenis van den Diack, later het Burgerweeshuis te Aardenburg* (Ardenbourg, 1907) ; GILLIODTS-VAN SEYBEN, *Coutumes d'Ardenbourg* (Collection des coutumes belges. Quartier de Bruges. Petites villes, t. II. Bruxelles, 1890). ESPINAS et PIHENS, *Documents pour servir à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre*, t. I (Bruxelles, 1906).

VIII<sup>e</sup> siècle, pénétrant toute la contrée. Au nord, c'étaient les îles de Wulpen et de Cadzant. Ici près, un texte du XI<sup>e</sup> siècle mentionne un *fluvius maris* (1). Jusqu'à la fin du moyen-âge tout le pays environnant est appelé le *Moor* (marais) d'Ardenbourg, et le seul endroit habitable en fut tout d'abord, et durant assez longtemps, l'endroit même où nous sommes réunis en ce moment.

Mais de bonne heure la lutte commence contre l'invasion des eaux. Déjà en 1025 est mentionnée une localité, *Tubindic* (2), dont le nom seul nous atteste l'entreprise de travaux d'endiguement; et, un peu plus tard, l'existence d'*Fseudijk* (anc. *Fvendijk*) nous permet de tirer la même conclusion. Le *Liber traditionum* de Saint-Pierre de Gand nous montre, au cours du XI<sup>e</sup> siècle, les terrains humides de la région servant de plus en plus largement à l'élevage des brébis. Les progrès de l'assèchement et de la mise en culture s'accroissent fortement au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle. Ils furent favorisés par l'accroissement rapide de la population, par la richesse des bourgeois des villes voisines, par la fondation de nouveaux couvents et enfin par l'initiative intelligente des comtes de Flandre (3). Le long des bras de mer apparaissent un peu partout, les resserrant sans cesse, les *porprisii* ou les *vanc*, de bourgeois de Gand, de l'évêque de Tournai, des couvents de Ter Doest, de Marquette, des abbayes gantoises de Saint-Pierre et de Saint-Bavon, de l'hôpital de Lille, etc. Et ce sol qui fournit des profits toujours croissants aux capitalistes assez entreprenants pour y déverser une partie de leurs richesses, ce sol où le travail humain fait sortir de l'eau de productifs polders, joue, dans la vie économique du temps, un rôle que l'on pourrait assez exactement comparer à celui de nos modernes houillères.

En même temps qu'on l'exploite, il se peuple. La paroisse d'Ardenbourg, qui comprenait tout d'abord les îles de Wulpen

---

(1) A. FAYEN. *Liber traditionum S. Petri Blandiniensis*, p. 41 (Gand, 1906).

(2) *Ibid.*, p. 104.

(3) Voy. par exemple Van Lokeren, *Chartes de Saint-Pierre de Gand*, t. I, p. 285. Miraens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 89. *Chronicon de Dunis* (Bruges, 1864), p. 510, 515, etc.

et de Cadzant, se fractionne dès le XII<sup>e</sup> siècle. Au XIII<sup>e</sup>, l'évêque de Tournai, Walther de Marvis, délimite dans la région quantité de paroisses nouvelles (1).

Et les progrès de l'administration vont de pair avec ceux du peuplement. Les échevins du *Moer*, siégeant à *Lang Ardenburg*, sont le tribunal d'une vaste wateringue étendant sa juridiction à toute la contrée. Au XIII<sup>e</sup> siècle, ils s'entendent avec les Gantois pour le creusement du canal de la Lieve. En 1244, un autre canal est creusé à travers les polders vers le lit du Zwin, avec lequel il communique par l'écluse de Slepeldam. Au point de vue de l'administration civile, le pays d'Ardenbourg forme un *métier*, un *ambacht*, subdivisé par le cours de l'*Ke* en deux territoires : *beooster Ee* et *be-wester Ee*.

La mer a des retours terribles dans cette région que l'homme lui a arrachée. Au XIV<sup>e</sup> siècle, Wielingen, Nienkerkesont engloutis. Hannekinswerve, Saint-Nicolas de Vaerne disparaissent au XVI<sup>e</sup>. Après chaque inondation d'ailleurs, le travail d'endigement reprend avec une vigueur nouvelle. Au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle, ce sont de grands capitalistes qui le dirigent à leur profit. Il suffira de citer ici la fondation par le richissime trésorier de Philippe le Bon, Pierre Bladelin, de la petite ville toute voisine de Middelbourg, bâtie au milieu des polders.

Jusqu'à nos jours les entreprises d'assèchement, entravées seulement par les grandes guerres du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle, n'ont pas cessé d'être poussées activement. Ce qui reste encore de l'ancien Zwin aura disparu dans quelques années. Il n'y a plus de voies maritimes dans ce pays sillonné jadis par les *coggen*. Le canal de Slepeldam lui-même est comblé. C'est au Nord et à l'Ouest que passent maintenant les steamers, dont on peut voir, du haut du clocher d'Ardenbourg, les fumées traîner à l'horizon.

Comme je le disais en commençant, ce pays d'Ardenbourg n'est pas seulement une des régions les plus originales de la

---

(1) *BRUNON, Cartulaires de Saint-Bavon*, pp. 49, 64, 233.

Flandre, il constitue encore le berceau même de la Flandre. C'est à ce coin de terre, partie de l'ancien Franc de Bruges, qu'a été appliqué tout d'abord le nom de *Flandriæ*. C'est d'ici qu'est parti Baudouin Bras de fer, pour répandre largement vers le sud ce nom qui devait désigner bientôt tout le territoire étendu jusqu'à la Canche. Encore au XII<sup>e</sup> siècle, Galbert réserve aux gens de cette contrée l'appellation de *Flandrenses* (1).

Ce sont eux qui, à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, se sont soulevés les premiers contre le comte Arnoul en faveur de Robert le Frison, s'annonçant la révolte de proche en proche, en faisant flamber des tonneaux de goudron fixés sur de longues perches (2).

On sait que le règne de Robert le Frison marque le début d'une époque nouvelle dans l'histoire de la Flandre. Au lieu de résider surtout, comme ses prédécesseurs, dans le sud du comté, Robert s'établit à Bruges, et ce fait s'explique sans difficulté si l'on constate que Bruges commence, à cette époque, à devenir le centre le plus actif du commerce flamand. Ardenbourg, situé dans son voisinage, s'adonna comme elle, et à la même date, au trafic maritime avec les côtes de l'Angleterre, de l'Allemagne et des régions baignées par la mer Baltique : il commence dès lors à devenir une ville.

Il n'avait été jusqu'alors qu'un château que les textes désignent jusqu'en 1282 sous le nom de Reddenburg ou Rodenburg, nom qui s'est perpétué jusqu'en 1522 sur les matrices des sceaux. L'appellation actuelle d'Aardenburg n'est due sans doute qu'à une simple transformation phonétique, facilement explicable par la métathèse de l'r : Reddenburg, Erdenbourg, Aardenburg (3).

Sur l'origine du Reddenburg primitif, on n'a que des légendes savantes propagées par les érudits du XVI<sup>e</sup> et du

---

(1) Voy. encore *ibid.*, p. 18 : *in pago Flandrensi, id est Rodenburg (A<sup>o</sup> 1019-1080)*.

(2) Galbert de Bruges, 6d. FIRENNE, p. 112.

(3) J. H. VAN DALM. *Naamafleiding van Aardenburg*, dans *Cassandria*, 1856, p. 138 et suiv.

XVII<sup>e</sup> siècle. Suivant Marchantius, les Francs l'auraient détruit en 460. Tout ce que l'on peut dire avec quelque vraisemblance, c'est qu'il est assez probable que les Romains avaient établi à Reddenburg, pour la protection de la côte, un poste militaire. Nous savons du moins qu'ils avaient construit un fort, dont les ruines subsistaient encore au X<sup>e</sup> siècle, à Oudenburg près d'Ostende, et tout porte à croire qu'Oostburg et Reddenburg constituaient, avec cette localité, un même système défensif. La terminaison *burg* de ces noms permet en tous cas d'affirmer qu'ils désignaient tous des châteaux forts. Or, comme on ne commença à construire en Flandre de ces châteaux qu'à l'époque des invasions normandes (1) et que Reddenburg nous apparaît dans les textes dès 707 (2), rien n'est moins téméraire que de lui attribuer une origine romaine.

Depuis le VIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au commencement du XII<sup>e</sup> nous ne possédons aucun renseignement sur notre localité, si ce n'est qu'elle constituait le centre du *pagus Rodanensis*, englobé dans la châtellenie de Bruges (le futur Franc de Bruges). Ce *pagus* ne possédait point d'échevinage spécial. Mais il existait à Reddenburg — que nous appellerons désormais de son nom moderne, Aardenburg ou Ardenbourg — deux ou trois échevins (3) qui siégeaient au bourg de Bruges avec leurs collègues des autres membres de la châtellenie. Quant à la population du *burg*, elle ne comprenait probablement, jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, que quelques chevaliers, le clergé des deux églises de Saint-Bavon et de Sainte-Marie, mentionnées dès 1019-1030 (4), et un petit nombre d'habitants, artisans et agriculteurs, employés au service des chevaliers et des prêtres.

Mais le spectacle change aussitôt que, le commerce se développant, des marchands viennent se fixer sous les murs du *burg*. Avec eux apparaît une classe sociale nouvelle, la

---

(1) H. PIRENNE, *Les villes flamandes avant le XII<sup>e</sup> siècle*, dans *Annales et de l'Est et du Nord*, 1903, p. 15.

(2) FAYEN, *Liber traditionum S. Petri*, p. 145.

(3) Galbert de Bruges, p. 81.

(4) SERRURE, *Cartulaires de Saint-Bavon*, p. 18.

bourgeoisie, qui augmente rapidement en nombre et en force et qui réclame, comme partout, sa place au soleil. Dès le commencement du XII<sup>e</sup> siècle, lors des troubles qui suivirent le meurtre du comte Charles le Bon en 1127, elle prend part au grand mouvement d'émancipation auquel participent toutes les villes du comté. Galbert nous la montre exigeant des privilèges du nouveau comte Guillaume de Normandie (1). Dès 1174, elle a obtenu un échevinage local, et depuis cette date on doit donc considérer Ardenbourg comme possédant l'attribut essentiel de la communauté urbaine. Un peu plus tard, en 1201, la ville reçoit de Baudouin IX une charte de liberté pour les nouveaux venus (*advene*) qui viendront s'y fixer, charte dont l'original est encore conservé dans ses archives.

Sa prospérité commerciale explique son élévation au rang de ville. Au XII<sup>e</sup> siècle, Ardenbourg est affilié à la Hanse de Londres, et ce seul renseignement suffit pour nous permettre d'affirmer qu'il possédait une gilde de marchands (2). Le commerce de ceux-ci avec l'Angleterre nous est attesté d'ailleurs par des chartes du XIII<sup>e</sup> siècle. Il y avait parmi eux des gens très riches, véritables capitalistes, tels par exemple Guillaume et Hugues, auxquels le roi Jean sans Terre accorda des franchises en 1208 et en 1224 (3). Le trafic de la ville s'étendait aussi aux régions allemandes. En 1238, les Ardenbourgeois obtinrent du comté Adolphe de Holstein d'importants privilèges économiques (4).

C'est de la laine avant tout que leurs marchands allaient chercher en Angleterre, et cette laine était mise en œuvre à Ardenbourg même. La draperie ardenbourgeoise se développa ainsi grâce à l'essor du commerce maritime. Elle fut fort active au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle, et nous en avons conservé d'importants règlements industriels.

---

(1) Galbert de Bruges, p. 88.

(2) H. PIÉRENNE, *La Hanse flamande de Londres*, dans *Bullet. de l'Acad. royale de Belgique*. Classe des Lettres, 1899, p. 82 et suiv.

(3) WAUTERS, *Table chronologique*, t. III, pp. 295, 619.

(4) HÜBLBAUM, *Hansisches Urkundenbuch*, t. II, p. 335.

Le XIII<sup>e</sup> siècle marque l'apogée de la prospérité économique d'Ardenbourg. C'est alors que fut construite la nef de l'église Saint-Bavon, seul spécimen qui se soit conservé jusqu'à nous des nombreux monuments élevés à cette époque : la *domus leprosororum*, mentionnée en 1246, le béguinage, cité dès 1249, l'hôpital Saint-Jean existant en 1258, et enfin l'église Sainte-Marie, érigée en collégiale en 1294.

Les comtes de Flandre favorisèrent de tout leur pouvoir le développement de la ville. Les chartes nombreuses qu'ils lui accordèrent attestent leur sollicitude à son égard. Citons parmi elles : en 1228, l'exemption pour les bourgeois d'Ardenbourg du tonlieu de Damme, en 1230, la remise, en leur faveur, du *census domorum*, en 1243, l'autorisation de creuser le canal de Slepeldam, en 1268, l'octroi d'une foire durant quinze jours à partir de la fête de la Trinité, suivant les coutumes de la foire de Lille, en 1279, le droit d'approfondir l'Es entre Ardenbourg et Slepeldam.

La fin du XIII<sup>e</sup> siècle et le commencement du XIV<sup>e</sup> nous montrent les premiers symptômes de la décadence d'Ardenbourg. Comme sa prospérité, ce furent des causes économiques d'ordre général qui provoquèrent le déclin de la ville. A partir de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, le commerce flamand se transforme (1). Il avait été jusqu'alors un commerce *actif*; il devient depuis lors un commerce *passif*. Au lieu de transporter eux-mêmes les marchandises dont ils trafiquent dans leurs propres bateaux, les commerçants du comté se confinent désormais dans le rôle de courtiers, de commissaires, d'intermédiaires de toute sorte. C'est que Bruges devient de plus en plus le centre du commerce maritime des pays du Nord et des côtes de l'Océan. Les progrès de la grande navigation y font affluer maintenant les navires espagnols, français, anglais, et surtout ceux des villes de la Hanse allemande. L'estuaire du Zwin devient le grand port international de l'Europe septentrionale. Les étrangers y amènent de toutes parts les denrées les plus diverses et en emportent, comme frêt de retour, les draps fabriqués par l'in-

---

(1) H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. II, 2<sup>me</sup> édit., p. 215.

industrie nationale. Dès lors, la Flandre voit disparaître sa flotte; ses marchands deviennent sédentaires; la Hanse de Londres, la manifestation la plus caractéristique de son commerce *actif* avant la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, n'existe plus au début du siècle suivant.

On peut dire qu'elle entraîna Ardenbourg dans sa ruine. Car il fut impossible à la ville, et de résister à la concurrence des marins étrangers qui porta le coup de grâce à sa navigation, et de détourner de Bruges le courant commercial. Elle chercha pourtant à profiter, avec beaucoup d'habileté, des différends qui éclatèrent plus d'une fois entre les étrangers et les Brugeois, pour chercher à attirer ceux-ci dans ses murs. Il en fut ainsi par exemple en 1280, où elle obtint de Gui de Dampierre des privilèges pour les Allemands et les Espagnols qui voudraient « repaier » chez elle (1). Deux ans plus tard, en 1282, le même prince y établit un comptoir de change en faveur des marchands du dehors (2). Enfin, en 1307, le « Deutscher Kaufmann », à la suite de difficultés avec le magistrat de Bruges, décida de se transporter à Ardenbourg (3). Mais ce ne furent là que des mesures provisoires et sans durée. Bruges présentait trop d'avantages aux marchands étrangers pour qu'ils pussent s'en détourner pendant longtemps, et d'autre part ils lui étaient trop utiles pour qu'à la moindre menace de la quitter, ils n'obtinissent pas satisfaction. Leur déplacement à Ardenbourg ne leur servit donc que d'expédient et ne permit point à la ville de résister à la prépondérance écrasante de Bruges. Bon gré mal gré, elle dut se résigner et se soumettre à l'inévitable. Elle cessa, au XIV<sup>e</sup> siècle, de constituer un centre commercial, et elle se vit contrainte d'écouler vers sa puissante voisine les produits de sa draperie.

Cette industrie, d'ailleurs, ne tarda pas à perdre l'importance qu'elle avait possédée tout d'abord. En effet, les trois grandes villes de Flandre réussirent, à partir du règne de Robert de Béthune, à accaparer à leur profit la plus grande

---

(1) KOPPMANN, *Hansevercess*, t. I, p. 10. Cf. Hübner, *op. cit.*, t. I, p. 305.

(2) WAUTERS, *op. cit.*, t. VI, p. 93.

(3) KOPPMANN, *op. cit.*, t. II, p. 44, 47.

partie des laines anglaises et partant à mettre les villes secondaires dans l'impossibilité de rivaliser avec elles. D'autre part, chacune d'elles s'efforça de se soumettre les localités voisines. Pendant qu'Ypres imposait son pouvoir à Poperinghe et que Gand agissait de même à l'égard d'Audenarde et de Termonde, Bruges fit passer Ardenbourg sous le joug. Il suffira de rappeler ici qu'en 1327 elle lui imposa douze commissaires chargés de surveiller tous les actes de son conseil (1). Elle l'entraîna dans ses révoltes contre Louis de Nevers et Louis de Male, et la sacrifia impitoyablement à sa politique. Bref, elle lui enleva tout à la fois l'autonomie et l'importance économique.

Heureusement, depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, Ardenbourg put compenser dans une certaine mesure, par une nouvelle source de revenus, l'amointrissement de son industrie. La ville devint, grâce à une statue miraculeuse de la Vierge, conservée dans l'église Notre-Dame, le centre du pèlerinage le plus célèbre de la Flandre. On sait qu'Edouard I<sup>er</sup> y vint en 1298, Edouard III en 1340, après la bataille de l'Ecluse, et Edouard IV en 1471.

Toutefois, à cette dernière date, elle avait subi des coups dont elle ne devait plus se relever. En 1383, lors de la lutte entre Louis de Male et les Gantois, elle avait été prise et pillée par Frans Ackerman, et en 1452, pendant leur guerre contre Philippe le Bon, les mêmes Gantois l'avaient incendiée. Les ducs de Bourgogne cherchèrent vainement à lui venir en aide et à relever sa draperie, dont les privilèges furent renouvelés en 1407. Depuis le commencement du XV<sup>e</sup> siècle, Ardenbourg tombe dans une décadence irrémédiable. En 1403, le nombre de ses échevins fut réduit de 13 à 7 ; en 1406, la ville était si pauvre qu'il fallut lui enlever le soin d'entretenir l'écluse de Slepeldam. En 1496, enfin, elle ne comprenait plus que soixante ménages (2).

---

(1) SAINT-GENOIS, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, n<sup>o</sup> 1430. Ce recueil contient des actes très intéressants sur les événements politiques dont Ardenbourg fut le théâtre au XIV<sup>e</sup> siècle. Ils mériteraient une étude que l'on ne peut naturellement aborder ici.

(2) VORSTERMAN VAN OYEN, *Het archief van Aardenburg*, pp. 34, 35, 42.

Les troubles religieux de XVI<sup>e</sup> siècle précipitèrent encore son déclin. En 1572, les gueux de mer s'en emparèrent momentanément; puis, l'année suivante, elle fut obligée par le duc d'Albe de recevoir une garnison espagnole. Son pèlerinage cesse naturellement d'exister à cette époque : la statue de la Vierge fut, en 1578, transportée à Bruges. Un peu plus tard, en 1581, les Brugeois, menacés par Alexandre Farnèse, firent démolir ses fortifications. Exposée dès lors à toutes les vicissitudes de la guerre qui sévit entre les Espagnols et les Provinces-Unies, elle n'était plus qu'une ruine quand Maurice de Nassau s'en empara en 1604.

Cette conquête la réunit définitivement aux Pays-Bas septentrionaux. Sa situation sur la frontière de ceux-ci la désignait comme forteresse. En 1621, elle fut entourée d'une nouvelle enceinte, beaucoup plus étroite que celle qu'elle avait possédée au moyen-âge et qui fut construite en partie avec les ruines de l'église Sainte-Marie. En même temps elle passa au calvinisme et reçut même une colonie de Mennonites (anabaptistes), venus de Flandre en grande partie, et qui existe encore aujourd'hui. Il semble qu'au début le magistrat les avait traités avec une certaine hostilité : il fallut que les Etats-Généraux intervinsent en leur faveur en 1615 (1).

A l'abri de sa nouvelle enceinte, la ville se releva rapidement de ses ruines. En 1626, l'église Saint-Bavon était restaurée; en 1661, on construisit le *Woeskuis*. Assiégée par les Français en 1672, elle se défendit vaillamment et résista à tous les efforts de l'assaillant.

Depuis lors, elle mène au milieu de ses riches polders une existence tranquille, sur la frontière de deux peuples amis. Elle n'est plus aujourd'hui qu'un bourg agricole, dans lequel seules la nef de l'église Saint-Bavon et les chartes des archives rappellent le rôle qu'elle joua du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, au temps de la Hanse de Londres et du commerce actif de la vieille Flandre.

---

(1) J. VAN DALN, *Bouwstoffen voor de geschiedenis der Doopsgezinden te Aardenburg*, dans *Bijdragen tot de geschiedenis van Zeeuwsch Vlaanderen*, t. VI, p. 1 et suiv.

# **Règles d'utilisation des copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les bibliothèques de l'ULB**

L'usage des copies numériques réalisées par les Bibliothèques de l'ULB, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des bibliothèques et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

## ***Protection***

### **1. Droits d'auteur**

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. Les œuvres littéraires numérisées par les Bibliothèques de l'ULB appartiennent majoritairement au domaine public.

Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les Bibliothèques auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

### **2. Responsabilité**

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les bibliothèques de l'ULB ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

### **3. Localisation**

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <[http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\\_du\\_fichier.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf)> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

## ***Utilisation***

### **4. Gratuité**

Les bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

## 5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

## 6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

## 7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux bibliothèques de l'ULB un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.

Exemplaire à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

## 8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

## ***Reproduction***

### 9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

### 10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

### 11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux bibliothèques de l'ULB dans les documents numérisés est interdite.